



**Le Dictionnaire encyclopédique  
de l'administration publique**

La référence pour comprendre l'action publique

## ÉCONOMIE SOCIALE

*Marie J. Bouchard, Titulaire de la Chaire de  
recherche du Canada en économie sociale  
Université du Québec à Montréal*  
[bouchard.marie@uqam.ca](mailto:bouchard.marie@uqam.ca)

L'économie sociale désigne les activités économiques productrices de biens et de services réalisées par des coopératives, des associations, des mutuelles et, plus récemment, des fondations.

Souvent identifiée par les vocables tiers ou troisième secteur, l'économie sociale se distingue de l'économie capitaliste et de l'économie publique en combinant des modes de création et de gestion privés (autonomie et risques économiques) mais collectifs (associations de personnes), avec des finalités non centrées sur le profit (intérêt mutuel ou général). Les organisations et les entreprises de l'économie sociale ont des modes de fonctionnement fondés sur un ensemble de principes communs : finalité de services aux membres ou à la collectivité, gouvernance démocratique par les membres, primauté des personnes et de l'objet social sur le capital dans l'affectation des revenus.

L'économie sociale désigne aussi des activités qui visent à expérimenter de nouveaux modèles de fonctionnement de l'économie tels les systèmes d'échanges locaux et les monnaies sociales, le commerce équitable, le développement économique communautaire, l'insertion par l'activité économique, la micro-finance et la finance solidaire.

D'anciennes formes d'associations ont existé à travers les âges. Mais c'est dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe et au cours du XIX<sup>e</sup> en Amérique que l'économie sociale moderne naît, en réaction à l'extension de l'économie marchande et à la faveur de la reconnaissance de la liberté d'association (Vienney, 1980; Desroche, 1983; Gueslin, 1987; Chaniel, 2009). Elle apparaît dans les traces de mouvements de milieux rural et ouvrier qui mêlent secours mutuel et production en commun tout en réclamant une régulation politique de l'économie (Petitclerc, 2007). L'instauration des droits sociaux et le succès de l'économie de marché font que, de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le rôle de l'économie sociale est surtout celui d'un « secteur » (Fauquet, 1965). Dans le contexte de la crise du modèle fordiste-providentialiste, à compter des années 1970-1980, de nouvelles organisations d'économie sociale émergent dans le sillage de la société civile et des nouveaux mouvements sociaux qui contestent l'exclusion dans la sphère du travail et de la consommation collective (Bélanger et Lévesque, 1992) et qui revendiquent de nouvelles formes d'engagement dans l'espace public (Eme et Laville, 1994; Laville, 1994). Cette émergence est portée par de nouvelles aspirations, mais aussi par l'urgence de répondre à de nouveaux besoins en lien avec la crise de l'emploi et du travail, la réorganisation des services sociaux et les nouvelles formes de régulation du territoire (Favreau et Lévesque, 1996; Klein, 1989).

Bien qu'elles partagent un socle historique et des principes communs, les entreprises et les organisations d'économie sociale constituent un ensemble hétérogène sur divers plans. Un premier

## ÉCONOMIE SOCIALE

est celui des formes institutionnelles, souvent traduites dans des statuts juridiques différenciés. La *coopérative* est un groupement de personnes librement réunies dans le but de répondre à leurs besoins sociaux, économiques et culturels ainsi qu'à leurs aspirations, par l'intermédiaire d'une entreprise qu'ils possèdent conjointement et qu'ils contrôlent sur une base démocratique, et dont ils font usage en tant que consommateurs, travailleurs ou producteurs. L'*association* (au Québec, appelée organisme à but non lucratif ou organisme sans but lucratif) est formée d'au moins trois personnes librement réunies dans le but de réaliser des activités en commun. Elle est régie par une contrainte de non-distribution des bénéfices qui ne peuvent servir qu'à développer l'activité. Les associations d'économie sociale sont celles qui entreprennent des activités économiques productrices de biens ou de services à l'usage de leurs membres ou de tiers. La *mutuelle* est un groupement de personnes poursuivant un but social et non lucratif qui consiste à offrir aux adhérents et à leurs familles une protection contre les conséquences de divers risques sociaux (maladie, incendie, etc.). La *fondation* est une personne morale à but non lucratif créée par un ou plusieurs donateurs, eux-mêmes pouvant être des personnes physiques ou morales, pour accomplir une œuvre caritative ou d'intérêt général. Les fondations publiques qui produisent des biens ou des services et qui adoptent un processus décisionnel démocratique sont de plus en plus souvent mentionnées comme faisant partie de l'économie sociale.

Il existe différents modèles de société dans lesquels l'économie sociale assume des fonctions contrastées (Lévesque et Vaillancourt, 1998; Demoustier, 2001). Dans un modèle où l'État est providentialiste et interventionniste, l'économie sociale est conçue comme n'ayant qu'un rôle résiduel, strictement complémentaire du marché et du réseau public. Dans une vision d'un État libéral ou néo-libéral, où la taille de l'État doit rester modeste (c'est même un *credo*), l'économie sociale est chargée des activités non marchandes et redistributives, soutenues plutôt par la philanthropie, le bénévolat et l'économie informelle que par des aides publiques (Chaves et Monzón Campos, 2005). Dans un modèle d'État partenaire ou accompagnateur, l'État reconnaît une plus grande pluralité d'acteurs sociaux et accepte de partager certaines responsabilités, notamment avec l'économie sociale. Celle-ci est alors active à la fois dans des activités marchandes et non marchandes, dans une optique de démocratisation du travail et des services, voire du copilotage du développement par sa participation à la construction des politiques publiques (Vaillancourt et Leclerc, 2011). Ces visions contrastées influencent les attentes portées envers l'économie sociale, avec pour conséquence d'orienter les mesures qu'on prend pour l'évaluer (voir Bouchard, 2009).

Trois courants théoriques principaux décrivent l'économie sociale. En Europe francophone et latine, l'école de *l'économie sociale* combine une approche institutionnelle et une approche normative en identifiant les statuts juridiques, les règles de fonctionnement (Vienney, 1980), les valeurs partagées par les organisations, notamment la participation démocratique, et les entreprises qui composent le secteur (Draperi, 2007). L'approche de *l'économie solidaire* (Eme et Laville, 1994; Laville, 1994; Singer, 2005), créée en France mais aussi présente en Amérique latine, fait valoir les liens de réciprocité qui caractérisent les échanges économiques et l'espace public des débats politiques au sein des initiatives de la nouvelle économie sociale comme les associations de services de proximité. Surtout présente dans les pays anglo-saxons, l'approche du *nonprofit organization* (NPO) s'intéresse essentiellement aux associations sans but lucratif en mettant l'accent sur la contrainte de non-distribution. La première différence importante entre ces approches est que pour l'économie sociale et l'économie solidaire, auxquelles peut aussi s'associer le courant européen d'entreprise sociale (Borzaga et Defourny, 2001), l'accent est mis sur la participation démocratique, une dimension ignorée par l'approche NPO. L'autre différence est que l'approche NPO, en mettant l'accent sur

## ÉCONOMIE SOCIALE

la contrainte de non-distribution, exclut pratiquement toutes les coopératives et une large part des mutuelles (Evers et Laville, 2004; Defourny et Develtere, 2009).

Depuis une trentaine d'années, les composantes à dominante non marchande de l'économie sociale (organismes à but non lucratif et coopératives ne distribuant pas de ristournes) ont pris une place importante dans la production de services sociaux d'intérêt général alors que, de leur côté, les composantes à dominante marchande (coopératives et mutuelles), essentiellement ancrées dans les économies locales, ont adapté leurs activités aux marchés mondialisés. Dans le contexte de la mondialisation, l'économie sociale peut se présenter comme un contre-pouvoir à la libéralisation du marché, mais elle se trouve également exposée à des risques d'instrumentalisation par des États en voie de privatisation, ou à des menaces de banalisation au sein d'un environnement concurrentiel qui la pousse à la démutualisation. La reconnaissance sociale et publique de l'économie sociale peut mettre un frein à ces écueils. Elle passe notamment par la capacité du secteur à faire connaître sa valeur propre (Bouchard, 2009), qui bien que différente de l'économie de marché, de l'économie publique et de l'économie des ménages, leur est aussi complémentaire (Evers et Laville, 2004). Sa reconnaissance suppose aussi une capacité à revoir, de manière originale, la synergie entre l'État, le marché et la société civile (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001).

### Bibliographie

- Alliance coopérative internationale (2010). [www.ica.coop](http://www.ica.coop) (page consultée le 1<sup>er</sup> mai 2010).
- Association internationale des sociétés d'assurance mutuelle (2010). [www.aisam.org](http://www.aisam.org) (page consultée le 1<sup>er</sup> mai 2010).
- Bélanger, P. et B. Lévesque (1992). « La "théorie" de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17, p. 17-51.
- Borzaga, C. et J. Defourny (dir.) (2001). *The Emergence of Social Enterprise*, London, Routledge.
- Bouchard, M. (dir.) (2009). *The Worth of the Social Economy: An International Perspective*, Bruxelles, PIE Peter Lang.
- Chanial, P. (2009). *La délicate essence du socialisme : l'association, l'individu et la République*, Paris, Éditions Le bord de l'eau.
- Chaves, R. et J. L. Monzón Campos (2005). *L'économie sociale dans l'Union européenne*, Rapport pour le Comité social européen, [www.socialeconomy.eu.org/IMG/doc/A\\_DI\\_CES97-2007\\_DI\\_fr-rev.doc](http://www.socialeconomy.eu.org/IMG/doc/A_DI_CES97-2007_DI_fr-rev.doc) (page consultée le 1<sup>er</sup> mai 2008).
- Defourny, J. et P. Develtere (2009). « The Social Economy: The Worldwide Making of a Third Sector », dans J. Defourny et autres, *The Worldwide Making of the Social Economy: Innovations and Changes*, Leuven, Acco, p. 15-40.
- Demoustier, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros.
- Desroche, H. (1983). *Pour un traité d'économie sociale*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste.
- Drapéri, J.-F. (2007). *Comprendre l'économie sociale, fondements et enjeux*, Paris, Dunod.
- Eme, B. et J.-L. Laville (dir.) (1994). *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Evers, A. et J.-L. Laville (2004). « Defining the Third Sector in Europe », dans A. Evers et J.-L. Laville (dir.), *The Third Sector in Europe*, Cheltenham, Edward Elgar, p. 11-42.

## ÉCONOMIE SOCIALE

- Favreau, L. et B. Lévesque (1996). *Développement économique communautaire : économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Fauquet, G. (1965). *Le secteur coopératif*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste.
- Gueslin, A. (1987). *L'invention de l'économie sociale : le XIX<sup>e</sup> siècle français*, Paris, Economica.
- Klein, J.-L. (1989). « Développement régional et espace local : vers une régulation territorialisée », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 22, n° 62, p. 117-128.
- Laville, J.-L. (dir.) (1994). *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer (nouvelle édition 2007, Paris, Hachette Littératures).
- Lévesque, B., B. Bourque et E. Forgues (2001). *La nouvelle sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Lévesque, B. et Y. Vaillancourt (1998). *Les services de proximité au Québec : de l'expérimentation à l'institutionnalisation*, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Petitclerc, M. (2007). *Nous protégeons l'infortune : les origines populaires de l'économie sociale au Québec*, Montréal, VLB Éditeur.
- Singer, P. (2005). « Économie solidaire 1 », dans J.-L. Laville et A. D. Cattani (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 243-252.
- Vaillancourt, Y. avec la collaboration de P. Leclerc (2011). « La coconstruction des politiques publiques : l'apport de l'économie sociale », dans M. J. Bouchard (dir.), *L'économie sociale, vecteur d'innovation : l'expérience québécoise*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 115-144.
- Vienney, C. (1980). *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste.

---

<b>REPRODUCTION</b>	La reproduction totale ou partielle des définitions du <i>Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique</i> est autorisée, à condition d'en indiquer la source.
<b>POUR CITER</b>	Bouchard, M. J. (2012). « Économie sociale », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), <i>Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique</i> , [en ligne], <a href="http://www.dictionnaire.enap.ca">www.dictionnaire.enap.ca</a>
<b>INFORMATION</b>	Pour information veuillez consulter <a href="http://www.dictionnaire.enap.ca">www.dictionnaire.enap.ca</a>
<b>DÉPÔT LÉGAL</b>	Bibliothèque et Archives Canada, 2012   ISBN 978-2-923008-70-7 (En ligne)